



# La lutte contre la maltraitance au Québec : Bilan et perspectives contemporaines



Chaire de recherche sur la maltraitance  
envers les personnes âgées  
Research Chair on Mistreatment of Older Adults

**Des savoirs partagés**

Marie Beaulieu, Ph. D., MSRC  
Société Alzheimer, 5 septembre 2018

# Remerciements



En partenariat avec :

Québec 

 UNIVERSITÉ DE  
SHERBROOKE

 Centre de recherche  
sur le vieillissement  
Research Centre  
on Aging

# Objectifs



Exposer un état des connaissances à jour sur la maltraitance envers les personnes âgées

Brosser un bref portrait des actions de lutte menées au Québec

Dégager quelques enjeux contemporains de pratique en portant une attention spécifique aux personnes ayant des atteintes cognitives

# Introduction (Problème international)



Près de 40 ans de lutte contre la maltraitance

Politiques publiques façonnent les services et ont un effet direct sur la qualité de vie des personnes âgées

Mouvement mondial actuel

- Plan international sur le vieillissement de l'ONU (2002), appréciation aux 5 ans
- Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement de l'ONU (2010)
- Rapport de l'experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme de l'ONU (2016)

# Introduction (Problème au Québec)



Problème nommé depuis la fin des années 1970

## **Année 1970**

Article 48 de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne

## **Années 1980**

Premiers travaux de recherche : Association québécoise de gérontologie (début 1980), Pratique en CLSC (Grandmaison)

Premières considérations en pratique : milieux d'hébergement, violence commise par les aînés envers le personnel

Mobilisation des associations d'aînés

Rapport « Vieillir... en toute liberté » (fin des années 1980)

# Introduction (Problème au Québec)



## **Années 1990**

Rapport du Conseil des aînés

## **Années 2000**

Travail de consultation révision de la CDPDJ sur l'article 48

Consultation publique sur les conditions de vie des aînés (2007)

Développement d'outils cliniques validés

## **Aujourd'hui**

Large production en recherche

Politiques publiques « enviées »

Travail intersectoriel

+++



# État des connaissances

# Définition



« Il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne âgée » (Ministère de la Famille et Secrétariat aux aînés, 2017, p.1).



**Ne laissons pas la maltraitance s'installer**

LIGNE AIDE ABUS AÎNÉS  
**1 888 489-ABUS (2287)**

[maltraitanceaines.gouv.qc.ca](http://maltraitanceaines.gouv.qc.ca) Québec

# Terminologie québécoise



## Types

Psychologique

Physique

Sexuel

Matériel ou financier

Violation des droits

Organisationnel

Âgisme

## Formes

Violence

Négligence

# Ampleur (domicile)



Méta-analyse de 52 études au monde (Yon et coll., 2017)

Maltraitance touche, chaque année, **une personne sur six vivant à domicile** dans le monde

- Psychologique : 11,6 %
- Matérielle et financière : 6,8 %
- Physique : 2,6 %
- Sexuelle : 0,9 %

# Ampleur (hébergement)



## Méta-analyse de 9 études au monde (Yon et coll., 2018)

64,2% du personnel fut témoin de maltraitance au cours des 12 derniers mois

Psychologique : 33,4%

Physique : 14,1%

Financière: 13,8%

Négligence : 11,6%

Sexuelle : 1,9%

# Facteurs de risque (bien validés) (tiré de Beaulieu et al, 2018)



Propres à la personne maltraitée (facteurs intrinsèques)	Propres à l'environnement (facteurs extrinsèques)
Pertes cognitives	Isolement social et faible réseau social
Faible revenu	Partage de son milieu de vie
	Caractéristiques de la personne maltraitante : <ul style="list-style-type: none"><li>• Problème de santé mentale</li><li>• Hostilité</li><li>• Dépendance à l'alcool</li><li>• Dépendance envers la personne âgée</li><li>• Stress et fardeau associé au rôle d'aidant</li><li>• Pertes cognitives</li></ul>

# Facteurs de risque (validité probable ou contestée) (Beaulieu et al. 2018)



Propres à la personne maltraitée (facteurs intrinsèques)	Propres à l'environnement (facteurs extrinsèques)
Genre (femme)	Vivre seul
Traits de personnalité (hostilité, stratégie d'adaptation passive ou d'évitement)	Lien relationnel entre la personne maltraitée et la personne maltraitante (conjoint)
Ethnie	
Âge	
État civil	
Niveau d'éducation	
Incapacités au plan physique, faible état de santé	

# Facteurs de risque (hébergement)



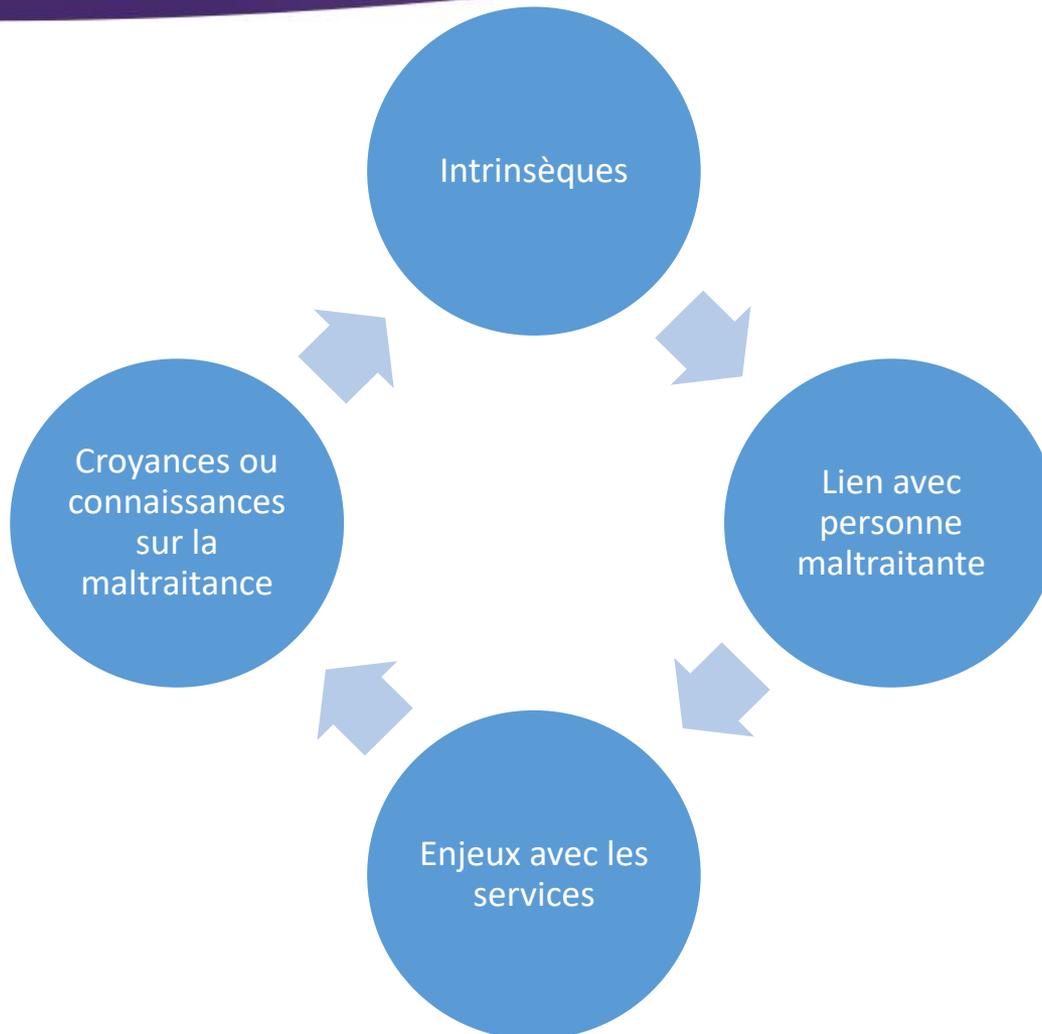
<b>Facteurs associés à l'organisation du milieu</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Manque ou pénurie de personnel</li><li>• Lourdeur de la tâche de travail empêchant les professionnels de donner des soins de qualité dans un temps suffisant</li></ul>
<b>Facteurs associés aux membres du personnel</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Connaissances inadéquates et formations limitées</li><li>• Problèmes personnels, dont un historique de violence domestique, de santé mentale, de consommation de drogue ou d'alcool</li><li>• Stress, fatigue émotionnelle ou épuisement professionnel</li><li>• Attitude négative envers les personnes âgées en général, les résidents en particulier ou envers le travail</li></ul>
<b>Facteurs associés à la personne ou à son réseau</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Isolement social ou le fait d'avoir peu ou pas de visites de l'extérieur</li></ul>

# Prévention



Axe de prévention	Individuel	Relationnel	Communautaire	Sociétal
<b>Promotion d'attitudes positives envers les aînés et sensibilisation au phénomène</b>		Programmes scolaires intergénérationnels	Formation et sensibilisation des professionnels	Campagne de sensibilisation du grand public
<b>Réduction des situations à risque tant chez l'aîné que chez son entourage</b>	Campagne d'éducation destinée aux aînés	Programmes de formation destinés aux aidants rémunérés  Programmes de soutien pour les proches aidants	Encourager les attitudes positives des personnes qui travaillent auprès d'aînés	Programmes pour réduire les mesures de contention
<b>Détection et suivi précoce et adéquat des situations de maltraitance</b>	Soutien légal, psychologique et social pour aînés maltraités	Programmes psychologiques ciblant les personnes qui maltraitent	Dépistage et recherche de cas  Ligne d'écoute  Hébergement d'urgence	Services de protection des adultes  Signalement obligatoire

# Freins à demande d'aide des aînés



# Bonnes pratiques (tiré de Beaulieu et al, 2018)



- Améliorer la formation initiale des professionnels appelés à œuvrer auprès de la clientèle aînée
- Encourager les professionnels de la santé à utiliser des médias sociaux, des ressources en ligne et des services publics pour envoyer des messages visant à combattre l'âgisme et conscientiser le public sur le sujet de la maltraitance envers les personnes aînées et les conséquences associées
- S'assurer que les adultes plus âgés et que les enfants adultes soient mieux préparés à prendre soin de leurs parents vieillissants, et ce, par le biais de sensibilisations, d'éducation et de formations pour les aidants
- Améliorer les connaissances et prioriser la recherche sur la maltraitance envers les personnes aînées, sous toutes ses formes



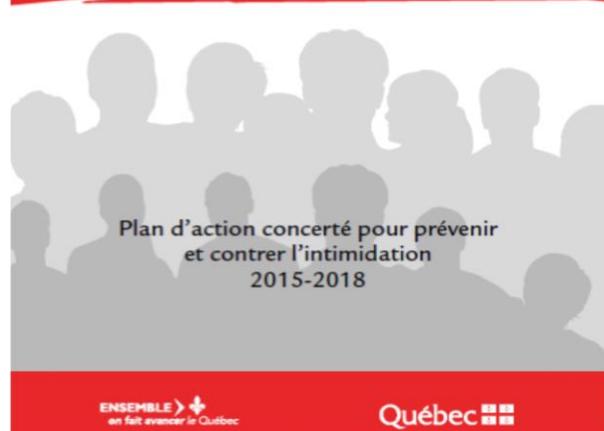
**Politiques publiques et structure de services**

# 3 politiques et 1 loi



Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées  
2010-2015

Qu



# PAM - 1



**Qui** : Ministère de la famille et des aînés

**Quoi** : Plan d'action gouvernemental

**Quand** : 14 juin 2010

**Acteurs** : 13 ministères et organismes gouvernementaux

20 M \$



Plan d'action gouvernemental  
pour contrer la maltraitance  
envers les personnes  
aînées  
2010-2015

Québec 

# Actions structurantes et mesures

Campagnes de sensibilisation

Ligne AAA

Coordonnateurs régionaux

Chaire

30+ mesures sous la responsabilité (imputabilité) des ministères et organismes gouvernementaux engagés



Aline ne profite pas de son argent, mais ses enfants le font.

Soutir de l'argent, faire pression pour hériter, c'est aussi ça la maltraitance.

AVEC LA MALTRAITANCE, LA VIE EST MOINS ROSE QU'ON PENSE.  
Victime ou témoin, agissez : **1 888 489-2287** ligne Aide Adultes

UN QUÉBEC 100 ans maltraitanceaines.gouv.qc.ca Québec

This advertisement features a woman named Aline, an elderly woman with short grey hair, wearing a light blue cardigan over a white lace-collared blouse and holding a brown crocodile-patterned handbag. The background is a textured, light blue wall.



Thérèse n'est pas sourde, mais on lui crie après.

Être impatient, infantiliser, rudoyer, c'est aussi ça la maltraitance.

AVEC LA MALTRAITANCE, LA VIE EST MOINS ROSE QU'ON PENSE.  
Victime ou témoin, agissez : **1 888 489-2287** ligne Aide Adultes

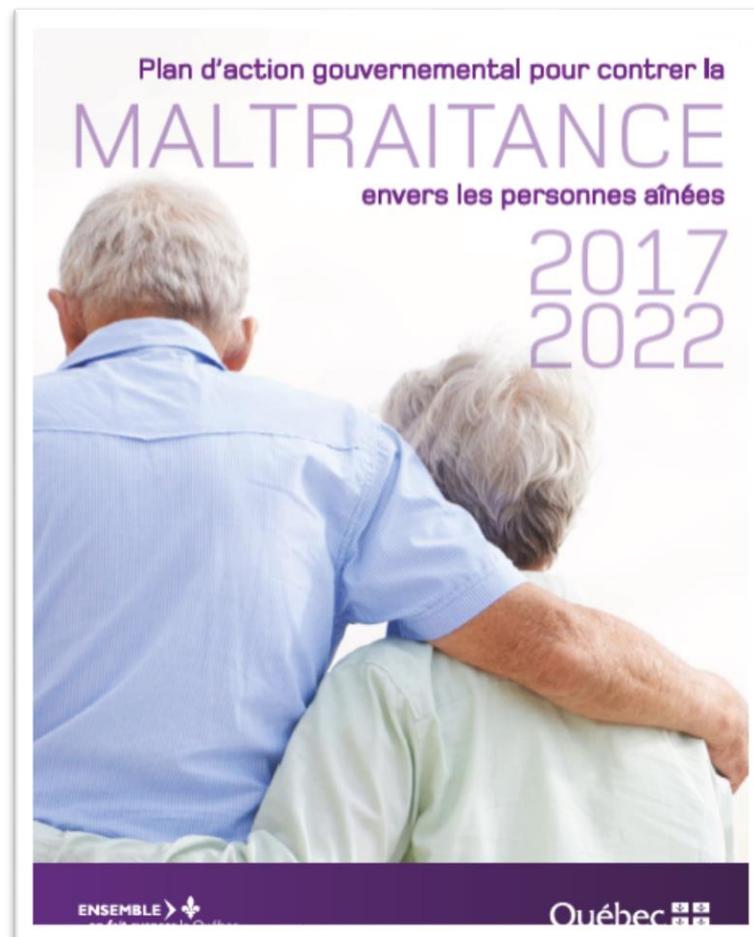
UN QUÉBEC 100 ans maltraitanceaines.gouv.qc.ca Québec

This advertisement features a woman named Thérèse, an elderly woman with short grey hair, wearing a light pink cardigan over a white blouse and light-colored trousers. The background is a textured, light brown wall.



- **Qui** : Secrétariat aux aînés
- **Quoi** : Plan d'action de 52 mesures
- **Quand** : 15 juin 2017
- **Partenaires** : 13 ministères et organismes

46 M \$



# Orientations 2017-2022



1. Prévenir la maltraitance et promouvoir la bientraitance
2. Favoriser un repérage précoce et une intervention appropriée
3. Favoriser et faciliter la divulgation des situations de maltraitance matérielle et financière
4. Développer les connaissances et améliorer le transfert des connaissances



- « La bientraitance vise le bien-être, le respect de la dignité, l'épanouissement, l'estime de soi, l'inclusion et la sécurité de la personne. Elle s'exprime par des attentions, des attitudes, des actions et des pratiques respectueuses des valeurs, de la culture, des croyances, du parcours de vie, de la singularité et des droits et libertés de la personne aînée. » (Gouv. du Qc, 2017, p. 38)



## Organisation des pratiques

# Guide de références



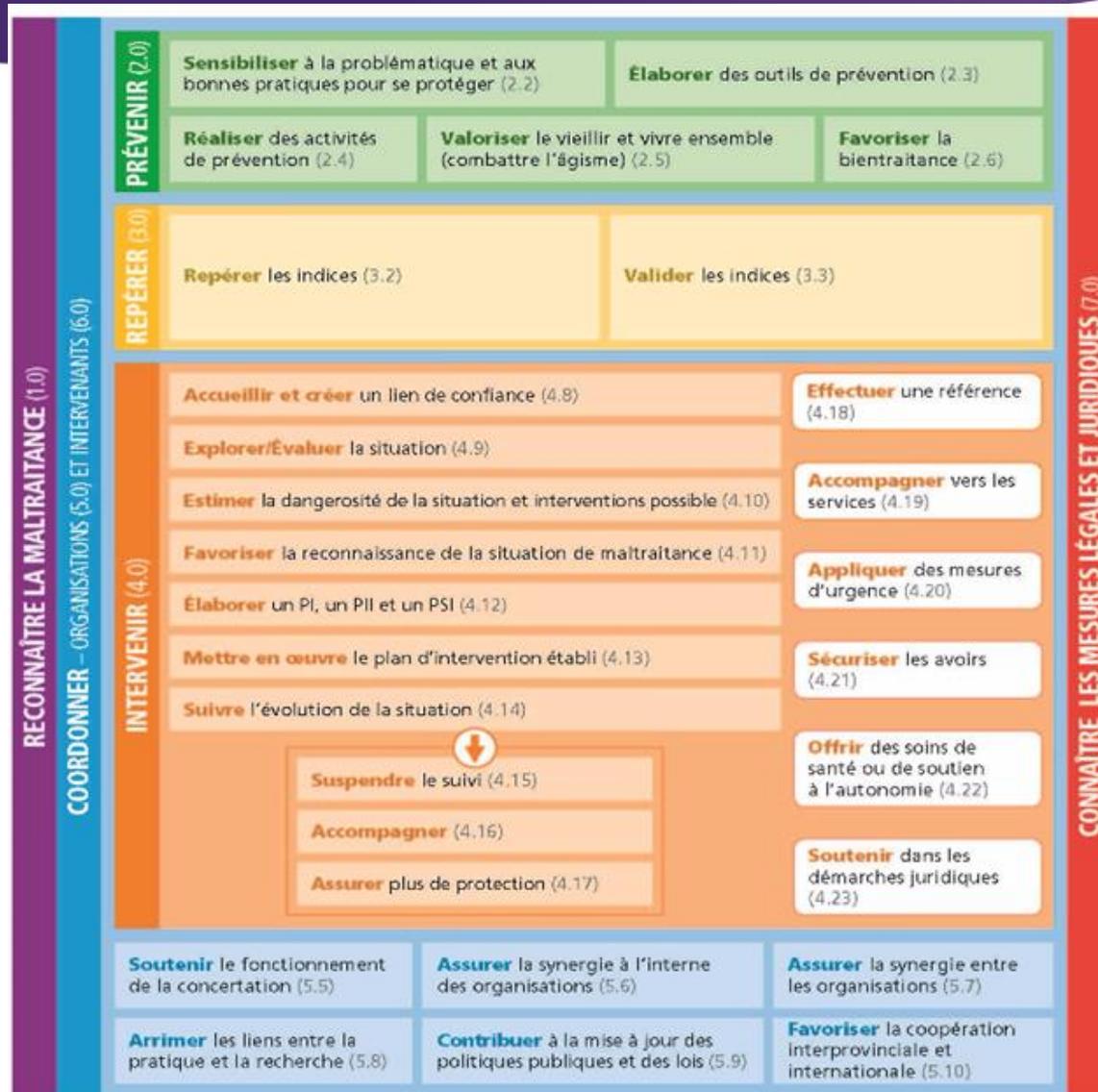
## GUIDE DE RÉFÉRENCE POUR CONTRER LA MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES ÂÎNÉES



## Variété d'acteurs

- Établissements de santé et de services sociaux
- Associations de personnes âgées
- Institutions financières
- Corps policiers
- Organismes à but non lucratif (OBNL)

# Continuum de services pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées





## Quelques défis contemporains



- Rencontre de divers professionnels venant de divers services dans la réalisation d'un but commun



- Aucune discipline, organisation ou aucun secteur n'a les ressources, expertises ou services suffisants pour répondre à un problème aussi complexe que la maltraitance.

# Freins à la détection et au signalement de la part des professionnels de la santé

Daly et al.. (2012)



- Orientation professionnelle
- Évaluation
- Interprétation
- Systèmes
- Connaissances et éducation

# Pour une lutte efficace !



Nécessaire complémentarité des approches, stratégies, mécanismes d'intervention

Une seule approche ou stratégie, ou un seul mécanisme, ne peut point enrayer la maltraitance

## 3 nécessaires conditions

- Partager une définition commune
- S'assurer que tout mécanisme mis en place est effectivement implanté
- Évaluer les retombées de nos actions

# LOI VISANT À LUTTER CONTRE LA MALTRAITANCE ENVERS LES ÂÎNÉS ET TOUTE AUTRE PERSONNE MAJEURE EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

## SIGNALEMENT OBLIGATOIRE



### PAR QUI?

- Tout prestataire de services de santé et de services sociaux
- Tout professionnel au sens du Code des professions (excluant avocats et notaires)

Entente-cadre nationale et déploiement régional  
d'un processus d'intervention concerté

## 6 MESURES DE PROTECTION

1. Adoption obligatoire d'une politique de lutte contre la maltraitance envers les personnes en situation de vulnérabilité
2. Bonification du rôle du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services
3. Possibilité de lever la confidentialité ou le secret professionnel lorsqu'il y a un risque sérieux de mort ou de blessures graves, protection contre les représailles et immunité de poursuite
4. Encadrement réglementaire de l'utilisation des mécanismes de surveillance
5. Processus d'intervention concerté en matière de maltraitance envers les aînés
6. Signalement obligatoire de certaines situations de maltraitance



## DES SANCTIONS ADMINISTRATIVES, PÉNALES ET CRIMINELLES DÉJÀ EXISTANTES :

En vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux :

- nomination d'un observateur ou d'un enquêteur;
- mise sous tutelle (administration provisoire) de l'établissement, congédiement du président-directeur général;
- retrait du permis de l'établissement ou de la certification d'une RPA.

En vertu du Code des professions, des sanctions sont prévues :

- réprimande;
- amende (1 500 \$ à 20 000 \$ pour une personne physique);
- radiation temporaire ou permanente;
- révocation du permis d'exercice.

En vertu du Code du travail et des conventions collectives :

- mesures disciplinaires applicables allant de l'avertissement à la suspension avec ou sans solde, et au congédiement.

En vertu de la Charte des droits et libertés de la personne :

- la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse peut, lors de l'examen d'une plainte, décider de mesures de réparations ou demander à un tribunal d'ordonner une mesure d'urgence.

Sans oublier la condamnation en vertu du Code criminel...



# Conclusion

# Bilan et perspectives



- Chemin parcouru
- Défis actuels
  - Déterminants de la pratique
  - Formation (base et continue)
  - Prévalence
  - Indicateurs de maltraitance
  - Outils cliniques (repérage, suivi)
  - Équipes spécialisées
  - Implantation d'une politique dans chaque milieu concerné



...par la manière dont une société se comporte avec ses vieillards, elle dévoile sans équivoque la vérité  
– souvent soigneusement masquée –  
de ses principes et de ses fins.

(de Beauvoir, 1970, p. 140)



Merci !



Chaire de recherche sur la maltraitance  
envers les personnes âgées  
Research Chair on Mistreatment of Older Adults

Visitez notre site Internet :

[www.maltraitancedesaines.com](http://www.maltraitancedesaines.com)

# Références



Beaulieu, M., Leboeuf, R., Pelletier, C. & Cadieux-Genesse, J. (2018). La maltraitance envers les personnes âgées. Dans Laforest, J., Bouchard, L.M. & Maurice, P. (Eds.) Rapport québécois sur la violence et la santé. Institut national de santé publique. Gouvernement du Québec. 169-197.

Disponible en ligne depuis le 10 avril 2018 <https://www.inspq.qc.ca/rapport-quebecois-sur-la-violence-et-la-sante/la-maltraitance-envers-les-personnes-ainees>

Beaulieu, M. et Lebœuf, R. (4 mai 2016). Synthèse exécutive du rapport Beaulieu, M., Manseau-Young, M.-E., Pelletier, C., & Spencer, C. (12 janvier 2015). La maltraitance envers les personnes âgées en milieu d'hébergement. État de situation sur sa prise en charge et mise en perspective d'une approche visant le signalement obligatoire. Soumis au Secrétariat aux aînés du Gouvernement du Québec. 27 p.

Daly, J, Schmeidel, A.M., Joghurst, G (2012). Critical care nurse's perspective on elder abuse. *BACN Nursing in Critical Care* 17 (4). 172-179.

Gouvernement du Québec et Ministère de la Famille. (2016). Guide de référence pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées. Partenaires multisectoriels (2e édition). Québec, Québec : Le Centre d'expertise en santé de Sherbrooke.



Ministère de la Famille et des Aînés. (2013). Campagne « Avec la maltraitance, la vie est moins rose qu'on pense ». Québec: Gouvernement du Québec.

Ministère de la Famille et Secrétariat aux aînés. (2017). Plan d'action pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022. Québec : Gouvernement du Québec.

Yon, Y. Ramiro-Gonzalez, M., Mikton, C. R., Manfred Huber, M., Sethi, D. (2018). The prevalence of elder abuse in institutional settings: a systematic review and meta-analysis. *European Journal of Public Health*,

Yon, Y., Mikton, C. R., Gassoumis, Z. D. et Wilber, K. H. (2017). Elder abuse prevalence in community settings: a systematic review and meta-analysis. *The Lancet Global Health*, 5(2), e147-e156. doi: 10.1016/s2214-109x(17)30006-2